

Webinaire sur « Promotion de l'éthique publique et prévention de la corruption aux niveaux local et régional au Maroc » - En ligne, le 19 octobre 2020

Allocution par Marc COOLS, Membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Check against delivery - Seul le prononcé fait foi

Cher·e·s participant·e·s, cher·e·s collègues,

C'est un grand plaisir de pouvoir échanger avec vous aujourd'hui, dans un contexte si particulier. Nous avons tous dû nous habituer à ces échanges virtuels qui, s'ils diminuent certaines interactions que nous pourrions avoir dans un format plus traditionnel, nous permettent une participation plus souple et plus large, depuis nos collectivités respectives.

À la suite de l'intervention de mon collègue, M. Dawson, j'aimerais vous parler d'une dimension qui m'est particulièrement chère lorsque l'on traite de bonne gouvernance et d'éthique publique.

J'entends par là le gouvernement ouvert ou bien plutôt de la gouvernance ouverte. Je sais d'ailleurs que l'engagement du Maroc en matière d'ouverture et de participation est clairement affiché dans la Constitution de 2011, qui ouvre de nouvelles possibilités de réforme profonde de la gouvernance.

Le concept de « gouvernement ouvert » se fonde sur une idée simple : **l'action publique n'est efficace que si elle est à la fois transparente, responsable et participative**. Le « gouvernement ouvert » assure également une meilleure prise de décision, une plus forte acceptabilité, et une plus grande confiance du public dans les institutions. Il repose sur **trois piliers** : la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne.

La transparence : cet aspect se veut important dans la mesure où il a pour rôle de lutter contre les conflits d'intérêts ainsi que de restaurer la confiance entre les citoyens.nes et les preneurs de décisions. Cette notion employée en droit, plus particulièrement dans les démocraties contemporaines est une valeur constitutionnelle qui permet aux citoyennes.nes d'accéder à l'information, à la participation démocratique dans les politiques publiques et à la lutte contre la corruption. La transparence de la gouvernance locale permet aux citoyens de participer à l'élaboration des décisions, d'assurer le contrôle public de leur mise en œuvre et d'influencer les travaux des élus et des administrations.

La redevabilité et l'intégrité : ce principe de rigueur qui relève de la démocratie participative permet aux citoyens.nes ainsi qu'aux preneurs de décisions de s'imprégner la culture de l'éthique et de la bonne conduite dans leur vie publique, et de rendre des comptes aux citoyens pour leurs actions publiques. L'intégrité instaure également la culture de servir l'intérêt collectif à travers la lutte et la

prévention de la corruption, la répression des fraudes, la falsification de documents ou bien l'abus de confiance.

Instaurer la confiance au sein de la société par la participation citoyenne : pour renouer la confiance entre les collectivités territoriales et les citoyen.nes, il est important de mettre en pratique de mécanismes de l'engagement des citoyens dans la vie publique, basés sur les principes et els valeurs démocratiques de l'égalité, de l'inclusion et du dialogue, de la non-discrimination et de l'approche genre.

Parfois perçue comme une contrainte, comme une couche de complexité supplémentaire par certains, la participation est au contraire une opportunité. C'est une opportunité car nos citoyens disposent des expériences, des connaissances pratiques et des expertises personnelles ou professionnelles qu'ils peuvent mettre au service de la collectivité, si l'opportunité leur en est donnée. La participation citoyenne et le dialogue entre les autorités et les résidents représentent également une opportunité pour apprendre des uns des autres afin d'améliorer la gestion de la collectivité, mais ils donnent aussi un sens de mission commune et d'appartenance commune.

Je sais qu'au Maroc, il existe actuellement un droit de pétition des citoyens auprès des conseils élus, mais il existe aussi de nombreux autres instruments visant à soutenir le développement et la vivacité de la société civile à l'échelon local, à impliquer les citoyens tout au long du processus de prise de décisions ou encore à protéger les lanceurs d'alerte.

Laissez-moi vous donner quelques exemples d'actions entreprises dans ma commune, Uccle, en Belgique :

- Nous avons créé dans ma commune, qui est l'une des 19 communes qui forment Bruxelles-Capitale en Belgique, un **conseil consultatif de la personne porteuse de handicap**.
- Nous avons également un **conseil communal des jeunes**. Il est composé de jeunes de 18 à 25 ans. Ils font des propositions au conseil communal de réalisations qu'ils souhaitent (création d'une piste de santé, ...) et débattent de la gestion communale avec les élus. Le conseil des jeunes organise lui-même, avec l'appui logistique de la Commune, des activités comme un festival de musique, des projections de film en plein air, des rencontres de jeunes inter-convictionnelles ;
- Je préside pour ma part presque chaque semaine une **commission de concertation** où les citoyens qui le souhaitent peuvent, après en avoir été informé par une enquête publique, émettre leurs remarques sur les principaux projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- Les citoyens peuvent aussi poser oralement directement, en conseil communal, des questions à l'exécutif communal. Ils doivent en faire la demande écrite au préalable et fournir le texte de leur interpellation. Celle-ci doit être appuyée par 20 habitants (ma commune en compte 82.000, ce n'est donc pas un obstacle). D'ailleurs je suis fier d'avoir œuvrer à rendre public les débats en conseil communal avec une retransmission de nos sessions en direct, cela a fortement contribué à rendre notre gouvernement communal plus ouvert ;
- La participation citoyenne peut aussi prendre de nombreuses autres formes : un repair café, des potagers collectifs ou des composts collectifs. Plusieurs initiatives de ce type existent dans ma commune. En général sur des terrains que nous mettons pour ce faire à la disposition d'habitants ;
- L'année dernière nous avons lancé, via le site internet de la commune et les réseaux sociaux, un appel aux citoyens de notre commune pour qu'ils nous fassent des suggestions pour les

noms que nous devons attribuer à de nouvelles rues suite à la construction d'un nouveau lotissement. Cette technique de la boîte à idées est très fréquente dans une ville comme Montréal, au Canada.

La démocratie en ligne est l'un des moyens d'assurer un large engagement des citoyens, y compris les jeunes, que nous avons parfois du mal à atteindre. Et surtout, c'est un moyen qui nous a permis, dans les circonstances actuelles, de continuer à dialoguer avec nos concitoyens et de faire face, main dans la main, à cette crise sanitaire sans précédent.

Cher-e-s collègues,

Dans l'actuel contexte de méfiance des citoyens à l'égard de leurs représentants, l'ouverture et la transparence, ainsi que l'obligation de rendre des comptes sont devenus aujourd'hui les prérequis de la bonne gouvernance démocratique.

C'est pourquoi le Congrès invite les pouvoirs locaux non seulement à adopter et mettre en œuvre des normes de gouvernement ouvert et mais aussi à introduire des formations au sein de leur administration pour sensibiliser à l'importance de la transparence. Il les appelle à promouvoir la participation des citoyens dans la vie publique locale, en particulier en encourageant la participation publique dans leurs politiques et dans les processus de prise de décision, et en promouvant l'implication de tous. Je pourrais vous citer en exemple la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL), créée par le Congrès en 2007 et qui vise à promouvoir les échanges de bonnes pratiques entre collectivités territoriales en matière de participation citoyenne ; initiative à laquelle je vous invite en tant que représentants de collectivités territoriales à adhérer.

Je vous remercie de votre écoute.